



Client: Revolution Digital/Graco Canada
Promotion Name: Fuel the Carpool Sweepstakes
Item: Official Rules
Date: June 27, 2018
Version: III

RÈGLES OFFICIELLES

CONCOURS COVOITURAGE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE GRACO

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER À CETTE PROMOTION OU LA GAGNER.

1) Admissibilité: Le concours Covoiturage pour la rentrée scolaire de Graco (le «**Concours**» ou la «**Promotion**») est uniquement ouvert aux résidents légaux du Canada, dans toutes ses provinces (y compris le Québec) et ses territoires, et âgées de plus de 18 ans [ou l'âge de la majorité dans la province ou le territoire de résidence] au moment de la participation. Les employés de Newell Industries Canada Inc. (le «**Commanditaire**») et ses partenaires, sociétés mères, filiales, agences de publicité et de promotion ainsi que les membres de leur famille proche (parents, enfants, frères et sœurs et époux) ou les personnes vivant dans le même foyer que celles-ci, qu'elles aient ou non un lien de parenté, ne peuvent pas participer à la Promotion ni gagner de prix. Nul lorsque la loi l'interdit.

2) Période de participation: La Promotion commence le 1er août 2018 à 0h0m0s heure de l'Est et prend fin le 31 août 2018 à 23h59m59s heure de l'Est («**Période promotionnelle**»). L'ordinateur du Commanditaire, ou celui de son délégué, dispose de l'horloge officielle de la Promotion et elle seule déterminera l'heure à laquelle une participation est reçue.

3) Comment participer: Pour participer, visitez le site GracoFueltheCarpool-ca.com (la «Page Web du concours») à tout moment durant la Période promotionnelle et suivez les consignes en ligne. Les participants («**Participants**») doivent correctement remplir l'ensemble du bulletin de participation en ligne et le soumettre. Une fois le bulletin de participation validé, la Page Web du concours révèle un message gagnant ou autre (une «**Participation**»). **Limité à une (1) Participation par personne admissible et par jour.** Un «Jour» est défini comme une période de 24 heures commençant à 0h00 heure de l'Est et se terminant 24 heures plus tard. Si la Participation révèle un message gagnant, celui-ci contiendra également les détails du prix correspondant. Les remises de prix pourront être soumises à une confirmation d'admissibilité et de conformité aux Règles Officielles. Tout autre message indique que vous n'êtes pas un gagnant instantané d'un prix. Il y aura trente et un (31) moments gagnants décidés aléatoirement par un ordinateur (les «**Moments gagnants**») durant l'ensemble de la Promotion. Si un Participant est le premier joueur à participer au concours lors de l'un de ces Moments gagnants générés aléatoirement ou après, il sera un gagnant immédiat potentiel du prix indiqué, sous réserve de vérification. En participant à ce Concours, le Participant accepte et convient de se conformer à et de respecter l'ensemble de ces Règles officielles et les décisions du Commanditaire, y compris en ce qui concerne leur interprétation et l'exercice de sa discrétion, qui seront définitifs et exécutoires à tout égard. La société ne sera pas responsable en cas de soumission d'informations incomplètes ou erronées par le participant. Tout Participant remettant des données inexactes pourra se voir refuser la participation à tout moment durant la Période de promotion.

4) Prix et limitations : trente et un (31) prix au total; cinq (5) sièges d'auto rehausseurs turbo. Valeur marchande au détail («VMD») de 90 \$ CA chacun. VMD totale de 450 \$ CA. Cinq (5): coffrets-cadeau NUK (contenant des articles déterminés à la seule discrétion du commanditaire): VMD de 100 \$ CA. VMD totale de 500 \$ CA. Dix (10): codes électroniques de 25 \$ CA chez Tim Horton. VMD de 25 \$ CA chacun. VMD totale de 250 \$ CA. Onze (11): cartes-cadeaux de 25 \$ CA chez Petro-Canada. VMD de 25 \$ CA chacun. VMD totale de 275 \$ CA. VMD totale de l'ensemble des prix: 1475 \$ CA. Les cartes-cadeaux et les codes électroniques sont soumis aux conditions générales indiquées par leur émetteur. **Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de Participants admis au Concours et de la date et de l'heure de chaque Participation.**

Aucun échange de prix ni remise en espèce, transfert ou cession n'est autorisé, sauf par le Commanditaire à sa seule discrétion, ou sauf dans le cadre des dispositions des présentes. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer n'importe quel prix par un prix de valeur comparable ou supérieure à sa seule discrétion. Les prix ne seront attribués qu'après vérification du gagnant et approbation finale du Commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des dommages subis par un prix ou de la perte de celui-ci une fois confirmée sa livraison au gagnant. Le prix sera remis «tel quel» sans qu'aucune garantie expresse ou implicite ne soit offerte par le Commanditaire. Toutes les garanties concernant une marchandise, le cas échéant, sont soumises aux conditions générales de leur fabricant respectif, et le gagnant accepte d'uniquement se tourner vers ce fabricant en cas de réclamation au titre de la garantie. Le Commanditaire ne garantit pas, et rejette aux présentes toute garantie, expresse ou implicite, concernant tout prix fourni par des tiers en relation avec le Concours. De plus, toutes les marques citées dans l'offre de prix ci-dessus ne participent pas et ne commanditent pas cette promotion.

5) Avis au gagnant: Dans les trois (3) jours ouvrables suivant la conclusion de la Promotion, l'Administrateur contactera les gagnants potentiels par courrier ou par courriel ou par téléphone. Les gagnants potentiels devront remplir et signer une Déclaration d'admissibilité et une Autorisation de publicité (lorsque la loi le permet), qui devront être retournées dans les cinq (5) jours suivant la publication initiale de l'avis au gagnant potentiel. Chaque gagnant potentiel devra aussi répondre correctement à une question d'aptitudes mathématiques posée en ligne/par courrier/par téléphone à la discrétion du Commanditaire avant l'attribution du prix applicable. En cas d'échec des tentatives de contact du gagnant potentiel, si celui-ci n'est pas admissible, s'il ne réclame pas son prix conformément à ces Règles Officielles, si l'avis est retourné comme non livrable, ou si le gagnant potentiel ne se conforme pas aux Règles Officielles, il renoncera à ce prix et un autre gagnant potentiel pourrait être choisi à la seule discrétion du Commanditaire, si le temps le permet. Si un gagnant décide de refuser un prix pour quelque motif que ce soit, le Commanditaire n'aura aucune autre obligation envers ce gagnant, et un autre gagnant pourrait être choisi. L'acceptation d'un Prix constitue un accord de permission au Commanditaire et à ses délégués d'utiliser le nom, les informations biographiques et l'image du gagnant, (y compris notamment à des fins de publicité et commerciales) sans limite de temps, de lieu ou de support, sans autre compensation sauf lorsque la loi l'interdit.

6) Conditions générales: les Participants reconnaissent qu'ils sont liés par les conditions des présentes Règles Officielles. Par leur participation, les Participants dégagent de toute responsabilité le Commanditaire, l'Administrateur et chacun de leurs partenaires, détenteurs de licence, sociétés mères, franchisés, filiales, fournisseurs de prix, agences de publicité et de promotion et leurs partenaires (y compris les détaillants faisant la promotion du Concours), y compris l'Administrateur, et chacun de leurs employés, agents, directeurs, actionnaires, représentants, ayants-droits et successeurs respectifs (collectivement, les «**Renonciataires**») de toute responsabilité ou dommages-intérêts en cas de blessures,

de pertes ou de dommages de toute nature pouvant survenir de ou être liés à cette Promotion ou à l'acceptation et l'utilisation d'un prix. Si, pour quelque raison que ce soit, cette Promotion ne pouvait être tenue comme prévu en raison d'une infection par un virus informatique, d'un bogue, d'une manipulation frauduleuse, d'une intervention non autorisée, de fraude, d'erreurs techniques ou autres causes indépendantes du contrôle du Commanditaire et empêchant ou affectant l'administration, la sécurité, la justesse, l'intégrité ou le bon déroulement de cette Promotion, le Commanditaire se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier toute personne qui fraude le processus de participation, et d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre la Promotion ou toute partie de celui-ci, notamment le droit de modifier ces Règles Officielles. Si la Promotion venait à être résiliée avant la date d'expiration indiquée, un avis sera publié sur GracoFueltheCarpool-ca.com et le Commanditaire pourra réaliser un tirage au sort pour attribuer les prix entre l'ensemble des participants admissibles reçues à la date de la demande de résiliation. L'utilisation de logiciels de lancement ou de participation automatique ou de tout autre moyen mécanique ou électronique permettant à un Participant de s'inscrire automatiquement et de manière répétée est interdite. Toute participation découverte ou suspectée d'être réalisée de cette manière sera considérée comme nulle par les juges. AVERTISSEMENT: TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER VOLONTAIREMENT UN SITE WEB OU D'EMPÊCHER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DE LA PROMOTION CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET PÉNALES ET DONNERA AU COMMANDITAIRE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU TOUT AUTRE RECOURS AUPRÈS DU COUPABLE DE LA TENTATIVE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. En cas de litige sur l'identité d'un gagnant à partir de son adresse courriel, le gagnant sera considéré être le détenteur autorisé du compte de messagerie informé à la date de participation. «Détenteur autorisé de compte» est défini comme la personne physique qui est associée à une adresse de messagerie par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation (ex.: entreprise, organisme pédagogique, institution, etc.) responsable de l'affectation d'adresses de messagerie sur le domaine associé à l'adresse informée.

7) Erreurs: le Commanditaire et ses sociétés-mères, partenaires et affiliés et agences de publicité et de promotion et leurs partenaires (y compris les détaillants faisant la promotion de la Promotion) n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'ambiguïté, et vous renoncez aux présentes à faire valoir tout droit de plainte en lien avec lesdites erreurs ou ambiguïtés: (a) dans la Promotion, (b) dans les publicités ou promotions de celle-ci et/ou (c) dans ces Règles Officielles. En cas d'ambiguïté ou d'erreur dans ces Règles Officielles, l'Administrateur se réserve le droit de modifier celles-ci à des fins de clarification ou pour corriger celles-ci sans affecter de manière importante les conditions générales de la Promotion.

Si, en raison d'une erreur d'impression, technique, de production ou autre, plus de prix sont attribués qu'il n'était prévu pour un prix donné comme détaillé ci-dessus, les prix prévus seront attribués par tirage au sort aléatoire parmi tous les bulletins vérifiés et validés pour le prix correspondant. En aucun cas plus de prix ne seront attribués que le nombre indiqué.

8) Résidents du Québec: Tout litige relatif au déroulement ou à l'organisation d'un concours promotionnel pourra être envoyé à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour arbitrage. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix pourra être envoyé à la Régie aux seules fins d'aider les parties à trouver un accord.

9) Loi applicable et juridiction compétente: la Promotion est régie par les lois et règlements de la Province d'Ontario. Nul en dehors du Canada et là où la loi l'interdit. Tous les problèmes relatifs à la validité, à l'interprétation ou à l'applicabilité de ces Règles Officielles, ou aux droits et obligations des Participants

ou du Commanditaire, seront régis par et interprétés en fonction des lois et règlements du Canada. La juridiction et le tribunal compétents seront uniquement dans la Province d'Ontario.

10) Liste des gagnants: pour obtenir le nom des gagnants, disponible après le 31 août 2018, veuillez envoyer un courriel avec comme objet, liste des gagnants du concours «Graco CA Fuel the Carpool» à l'adresse: winnerslist@mardenkane.com. Le délai de remise pour ces demandes est fixé au 30 septembre 2018.

11) Commanditaire/administrateur: le Commanditaire de cette promotion est Newell Industries Canada Inc., 20 Hereford Street, Brampton, ON L6Y 0M1. L'Administrateur est Marden-Kane, Inc., 575 Underhill Blvd., Suite 222, Syosset, NY 11791.

Tim Horton et Suncor Energy Inc. ne sont ni participants ni commanditaires de cette promotion.

©Copyright 2018 Marden-Kane Inc. Tous droits réservés. Les Participants sont autorisés aux présentes à copier ces Règles Officielles pour leur usage personnel uniquement.